

2 i 010

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000 €**  
**SIEGE SOCIAL : LE PONT DE BEAUVOISIN (73330) - 53 avenue Jean Jaurès**

**RCS CHAMBERY 514 692 011**

=====  
**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 10 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix juillet,  
A huit heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée 2i010, au capital de 100.000 €, se sont réunis au siège social de la société MARE NOSTRUM au 9 avenue de Constantine, 38100 GRENOBLE, immatriculée 479 802 365 RCS Grenoble, en assemblée générale ordinaire sur la convocation verbale faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **La société 2ID**, propriétaire de HUIT CENT QUATRE VINGTS parts sociales numérotées de 1 à 880,  
ci.....**880 parts**

- **M. Patrick BERGER-BY**, propriétaire de CENT VINGT parts sociales numérotées de 881 à 1.000,  
ci.....**120 parts**

**TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**  
**CI.....1.000 parts**

L'assemblée est présidée par **Monsieur Patrick BERGER-BY** en sa qualité de Gérant.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée réunissant ainsi l'intégralité des parts sociales, soit 1.000 parts, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants qui ont été adressés aux associés et mis à leur disposition au siège social, à savoir :

- ✓ Le rapport de la gérance,
- ✓ Le texte des résolutions proposées.

La totalité des associés donne acte à la gérance de ce que l'ensemble des formalités de convocation d'assemblée leur a été remise selon les formes prévues par la Loi.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Constatation de la décision de Monsieur Patrick BERGER-BY de démissionner de ses fonctions de Gérant,
- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La gérance déclare se tenir à la disposition des membres de l'assemblée pour leur donner toute précision et explication supplémentaires et déclare la discussion ouverte.

BB3 ~

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision de Monsieur Patrick BERGER-BY de démissionner de ses fonctions de Gérant, à compter rétroactivement du 30 juin 2024, minuit.

Cette résolution mise aux voix est, adoptée à : **L'UNANIMITÉ.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence de la résolution qui précède, de nommer, en qualité de nouveau Gérant, à compter rétroactivement du 30 juin 2024 :

- ✓ Monsieur Nicolas CUYNAT, de nationalité française, né le 23 juin 1972 à GRENOBLE (38), demeurant à 61 chemin du coin, 38320 BRIE ET ANGONNES,

Et ce, pour une durée illimitée.

Il aura les pouvoirs énumérés dans les statuts sociaux.

Monsieur Nicolas CUYNAT présent à l'assemblée déclare accepter le mandat de Gérant et n'être sous le coup d'aucune incapacité ou interdiction de nature à faire obstacle à sa nomination et à l'exercice de cette fonction.

Cette résolution mise aux voix est, adoptée à : **L'UNANIMITÉ.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est, adoptée à : **L'UNANIMITÉ.**

### CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents ou représentés.

**La société 2ID**  
**Représentée par Monsieur Nicolas CUYNAT**

**Monsieur Patrick BERGER-BY**  
*« Bon pour démission des fonctions de Gérant »*

**Monsieur Nicolas CUYNAT**  
*« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »*

*Bon pour démission des fonctions de gérant*

*Bon pour acceptation des fonctions de gérant*